



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**



**Répartition des contrats doctoraux
pour la rentrée 2023**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 23 mai 2023
Délibération 2023/05/CR-016**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Vu la délibération 2022/09/CA003 du Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2022 qui approuve le projet du modèle d'allocation des ressources pour le budget 2023 ;

Vu la délibération 2022/11/CR-037 de la commission de la recherche en date du 15 novembre 2022 qui approuve la répartition prévisionnelle du budget recherche pour l'exercice 2023 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche adoptent la répartition des contrats doctoraux financés par UT3 pour la rentrée 2023, conformément à la liste ci-dessous proposée en séance :

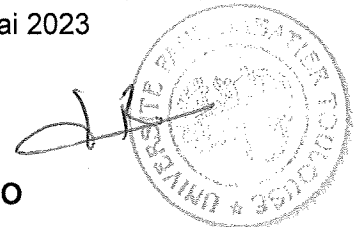
- Etudiants en situation de handicap : 2 (hors AO MESRI)
- Interdisciplinarité : 1
- ADI 2023 : 4,5
- ED CLESCO : 3
- ED ALLPHA : 1
- TSM : 1
- L2IT : 1
- Ecoles doctorales STS : 109
- Cofinancement de thèse CNES – CIRIMAT : 0,5
- EUR : (MINT, TESS, CARE, TULIP) : 8
- EUR NANO-X : 2
- Défis clés : 0,5
- Relations internationales : 2,5

Total 136

Toulouse, le 24 mai 2023

Le Président,

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention :
Ne prend pas part au vote : 0